

## L'impact de la réforme sur le régime d'auto-entrepreneur



Sondage du Mouvement des Poussins – 20 septembre 2013

Contacts : Adrien Sergent  
(Initiateur du Mouvement des Poussins)  
[adrien.sergent@hotmail.fr](mailto:adrien.sergent@hotmail.fr) – 06 32 87 13 00

# Sommaire

1. Contexte de l'étude
2. Objectifs
3. Méthodologie
4. Synthèse des résultats
5. Présentation des résultats
6. Caractéristiques des échantillons
7. Résultats détaillés
8. Analyse par secteur d'activité
9. Annexe : questionnaire
10. Remerciements





Le Gouvernement propose une loi dont les mesures concernent les entreprises relevant du commerce et de l'artisanat, et plus particulièrement les très petites entreprises (de 0 à 9 salariés), très nombreuses dans ces secteurs d'activité. Cette loi devrait être votée en janvier 2014.

La ministre en charge de ce projet, Mme Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, à l'origine du "Projet de Loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises" le présente comme tel :

*"Les mesures en faveur des entreprises mises en place par le Gouvernement dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ont été déclinées et complétées dans le pacte pour l'artisanat (présenté en Conseil des ministres le 23 janvier 2013), dans la communication relative à l'adaptation du régime de l'auto-entrepreneur et au soutien à l'entrepreneuriat individuel (du 12 juin 2013) ainsi que dans le plan d'action pour le commerce et les commerçants (présenté en Conseil des ministres le 19 juin 2013)."*

Pour le régime des auto-entrepreneurs, le Gouvernement prévoit de fixer par décret le montant des seuils intermédiaires du chiffre d'affaires réalisé sur deux années consécutives. A ce jour, ces seuils ne sont pas encore retenus mais selon la ministre, ils "correspondraient à un revenu équivalent à un SMIC" (déclaration faite en août 2013).

Dans ce contexte, le mouvement des Poussins - collectif d'auto-entrepreneurs, d'entrepreneurs et de citoyens, né pour lutter contre la limitation du régime des auto-entrepreneurs - a souhaité réaliser une étude en se focalisant sur les répercussions éventuelles de ce projet de loi sur le régime des auto-entrepreneurs.



Cette étude quantitative a pour objectifs :

- d'appréhender la « notoriété » de la loi et l'opinion qu'elle suscite,
- auprès des auto-entrepreneurs (AE), de connaître les répercussions éventuelles du décret d'application, limitant les seuils du chiffre d'affaires sur deux années consécutives : levier ou frein à l'évolution vers un régime social de droit commun.

Cette étude part de l'hypothèse d'une limitation du chiffre d'affaires sur deux années consécutives aux seuils de 19 000 euros pour le secteur des services et de l'artisanat, et de 47 500 euros pour les commerçants.



Enquête on-line réalisée sur l'outil Toluna [www.quicksurveys.com](http://www.quicksurveys.com), sur la période du vendredi 6 septembre au vendredi 13 septembre 2013.

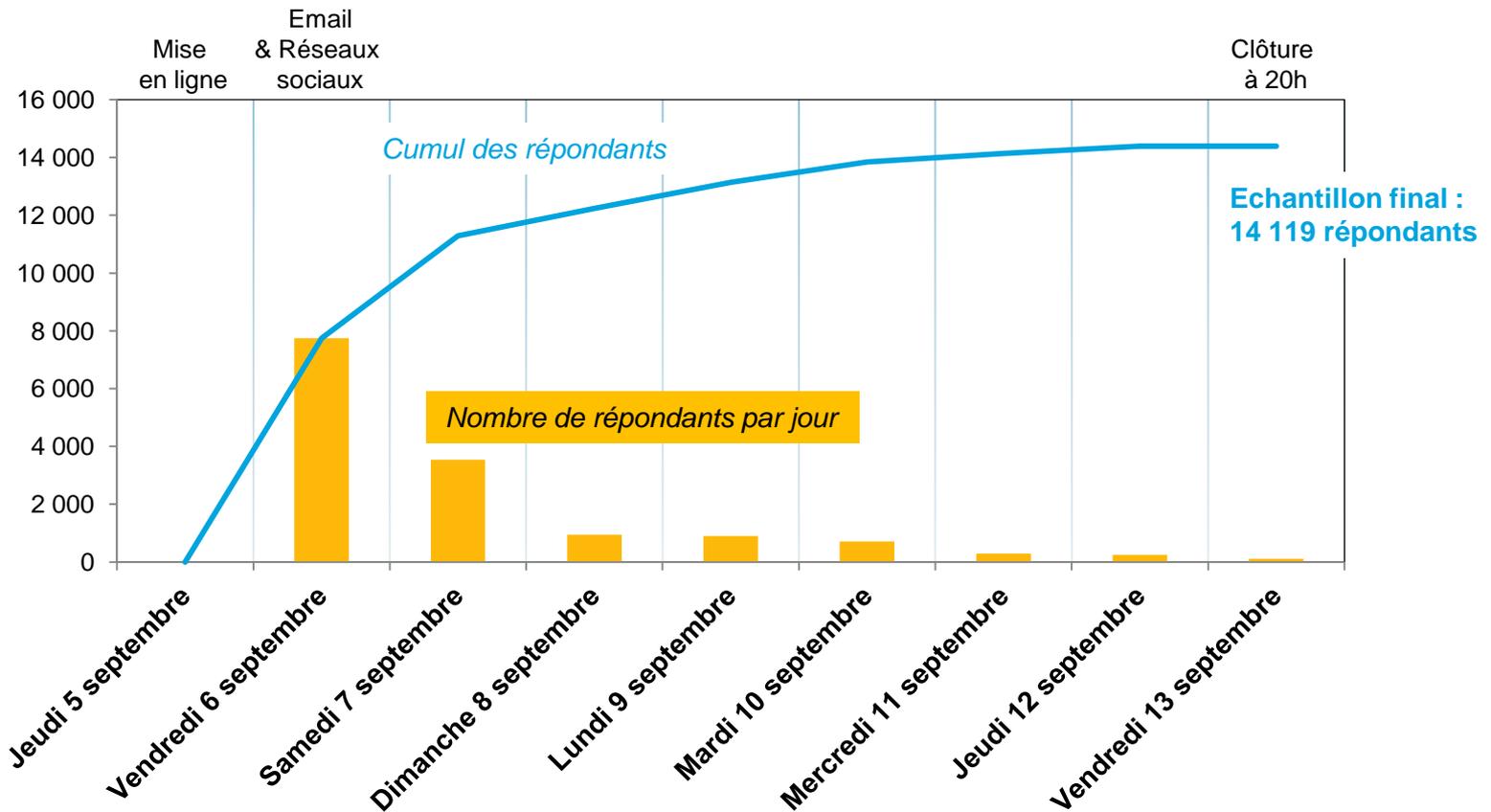
Echantillon recruté :

- par email auprès des 116 000 signataires de la pétition des Poussins, auto-entrepreneurs ou non,
- et auprès des deux réseaux sociaux Facebook et Twitter sur la page des Poussins.

A signaler que le mode de recrutement des échantillons implique d'emblée une forte réprobation du projet de loi.

Ainsi, la constitution de ces échantillons ne permettant pas une représentativité de l'ensemble des auto-entrepreneurs, les données sont interprétées de façon brute.

# Progression du terrain en nombre de répondants par jour.







Le mode de recrutement impliquant des échantillons fortement mobilisés par la pétition des Poussins contre la réforme du régime de l'auto-entreprise, 74% de l'échantillon final ont répondu en 24h.

## Caractéristiques des échantillons

72% des répondants sont actuellement auto-entrepreneurs.

### **Les auto-entrepreneurs (10 154)**

58% sont des hommes.

66% ont 50 ans ou moins, 24% ont entre 51 et 60 ans, et 10% ont 61 ans et plus.

### **Les non auto-entrepreneurs (3 965)**

51% sont des hommes.

38% ont 50 ans ou moins, 25% ont entre 51 et 60 ans, et 37% ont 61 ans et plus.

Un soutien important des Poussins par les seniors.

Parmi les deux échantillons, près d'un tiers réside dans la région Sud-Est.

97% des auto-entrepreneurs et 93% des non AE ont signé la pétition.

## Notoriété du projet de loi et opinion

On constate une très bonne « notoriété » du projet de loi, particulièrement de la limitation des seuils du CA : 98% des AE en ont entendu parler et ils sont 94% parmi les non auto-entrepreneurs.

91% des AE et 83 % des non AE se déclarent « très défavorables » à l'éventualité d'une limitation des seuils à 19 000 euros (services et artisanat) et à 47 500 euros (commerce) sur deux années consécutives prenant en compte les contraintes d'un changement de régime d'entreprise.





## Focus sur les auto-entrepreneurs

67% des auto-entrepreneurs déclarent que l'auto-entreprise est leur seule source de revenu.

Pour le tiers des AE ayant une autre source de revenu, il s'agit principalement d'un salaire (48%) ou d'une retraite (32%).

Avant la création de leur auto-entreprise, près de la moitié d'entre eux était au chômage (46%) et 37% étaient salariés. Parmi ceux qui étaient au chômage, 49% étaient des employés et 21% des cadres.

## Secteurs d'activité et chiffres d'affaires

Les auto-entrepreneurs relèvent principalement d'une activité dans le domaine des services : 65.4%. 21.4% d'entre eux travaillent dans le domaine de l'artisanat, et 13.2% ont une activité commerciale.

1 auto-entrepreneur sur 4 (26%) ne déclare aucun chiffre d'affaires en 2011, toutes activités confondues. En 2012, ce rapport diminue puisqu'il est de 1 sur 10 (12%).

Parmi les auto-entrepreneurs « actifs » en 2011 et 2012, 45% ont un CA croissant, 48% un CA équivalent et 7% un CA décroissant.

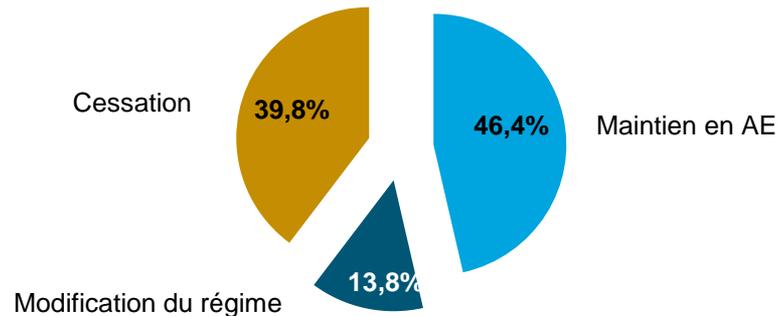
En émettant l'hypothèse d'une limitation du chiffre d'affaires, si l'on s'intéresse à ceux qui dépassent ces seuils en 2011 et en 2012, on peut d'ores et déjà constater que sont impactés :

- 18 % des AE du secteur des services,
- 19 % des AE du domaine de l'artisanat,
- et 9% des AE du secteur commercial.



## Répercussions de la limitation des chiffres d'affaires

Si le décret d'application de la loi devait fixer des seuils de chiffres d'affaires limités à hauteur de 19 000 et 47 500 euros sur deux années consécutives, 46% resteraient en auto-entreprise en limitant leur CA si besoin, 14% évolueraient vers un régime social de droit commun et enfin, 40% cesseraient leur activité.



Parmi les « abandonnistes » du régime, 40% s'inscriraient à Pôle Emploi, et 23% feraient une demande d'allocations spécifiques (RSA, etc.). 23% des individus ne savent pas encore ce qu'ils feraient.

L'analyse par domaine d'activité fait apparaître un comportement différent chez les AE dans le **domaine de l'artisanat**. Ils sont plus nombreux à avoir une seule source de revenu (78%). Plus de la moitié d'entre eux étaient au chômage avant la création de l'auto-entreprise (33% étaient préalablement ouvriers). 47% cesseraient leur activité si le seuil hypothétique de 19 000 euros était retenu et seulement 10% évolueraient vers un régime de droit commun. Parmi les « abandonnistes » du régime d'AE, 44% auraient l'intention de s'inscrire à Pôle Emploi.

Toujours au sein des AE dans le domaine de l'artisanat :

- 61% de ceux dépassant le seuil de CA en 2011 et en 2012 cesseraient leur activité,
- 46 % dont le CA est en croissance entre 2011 et 2012, cesseraient également leur activité.



Dans le **domaine des services**, secteur le plus développé de l'auto-entreprise, 63% ont une seule source de revenu. Parmi ces derniers, 43% cesseraient leur activité et 19% opteraient pour un régime de droit commun.

48% de ceux dépassant le seuil de CA en 2011 et en 2012 abandonneraient le régime d'AE.  
38 % dont le CA est en croissance entre 2011 et 2012, cesseraient également leur activité et 44% maintiendraient leur régime.

Enfin, chez les AE **ayant une activité commerciale**, la tendance tend plus vers le maintien du régime d'auto-entrepreneur en limitant le chiffre d'affaires si besoin. Exception faite parmi ceux dont le CA dépasse le seuil de 47 500 euros en 2011 et 2012 : ils seraient 47% à cesser leur activité.





Caractéristiques des échantillons

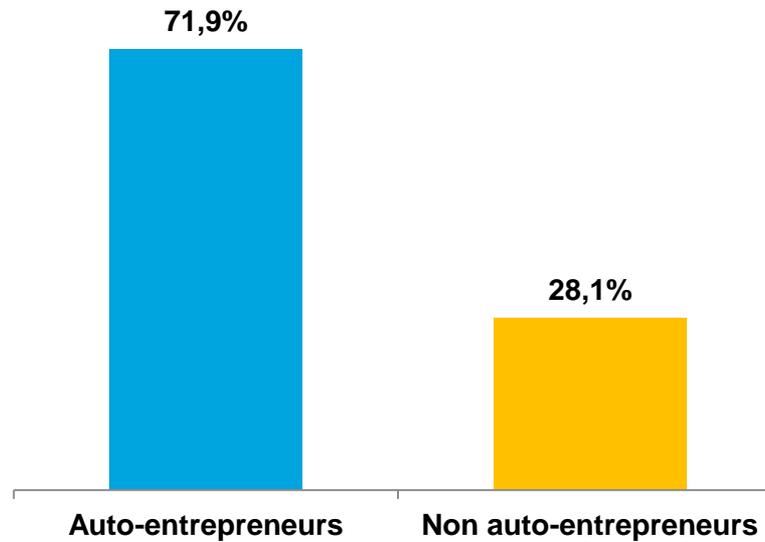


**#pioupiou**



# Les répondants sont-ils actuellement auto-entrepreneurs ?

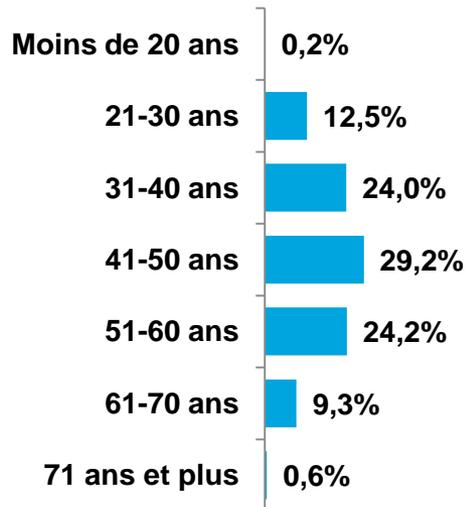
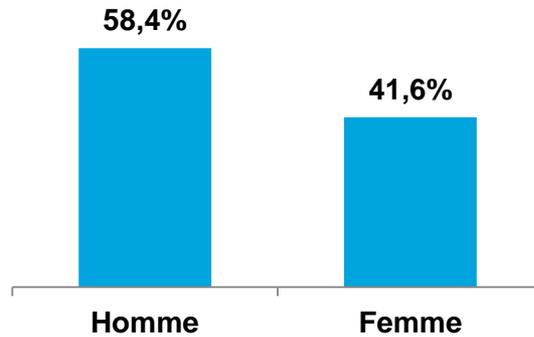
Base : Ensemble des répondants (n : 14 119 = 100%)



# Caractéristiques des échantillons : sexe et âge

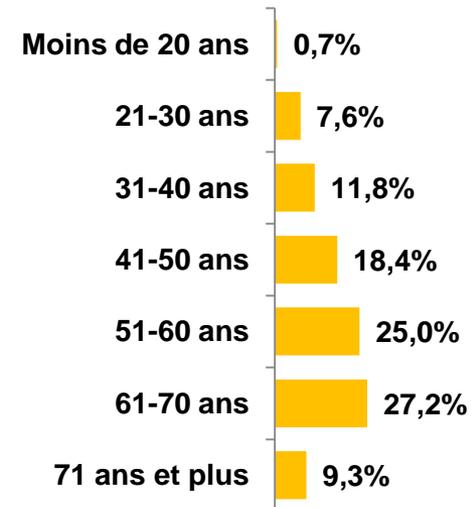
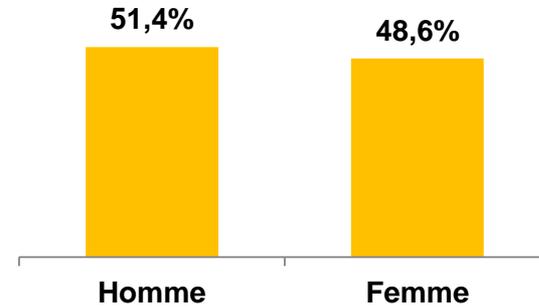
## Auto-entrepreneurs

(n : 10 154 = 100%)



## Non auto-entrepreneurs

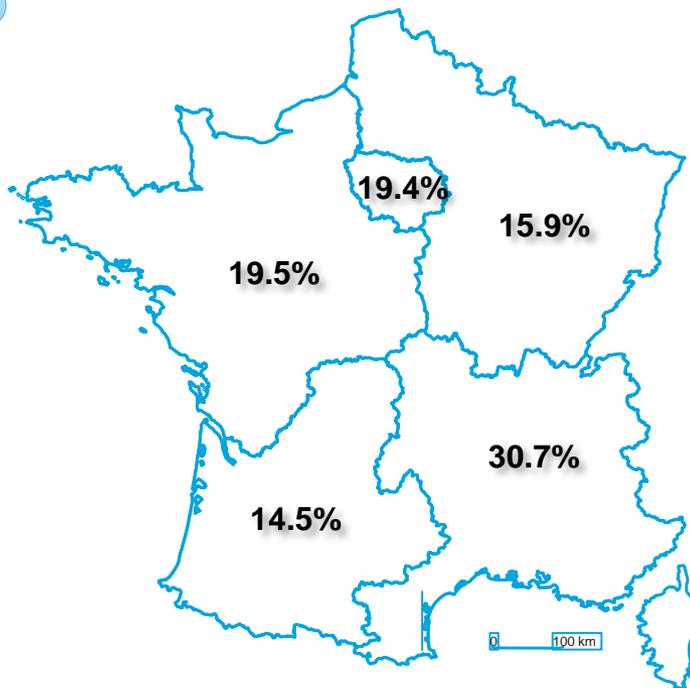
(n : 3 965 = 100%)



# Caractéristiques des échantillons : régions UDA 5

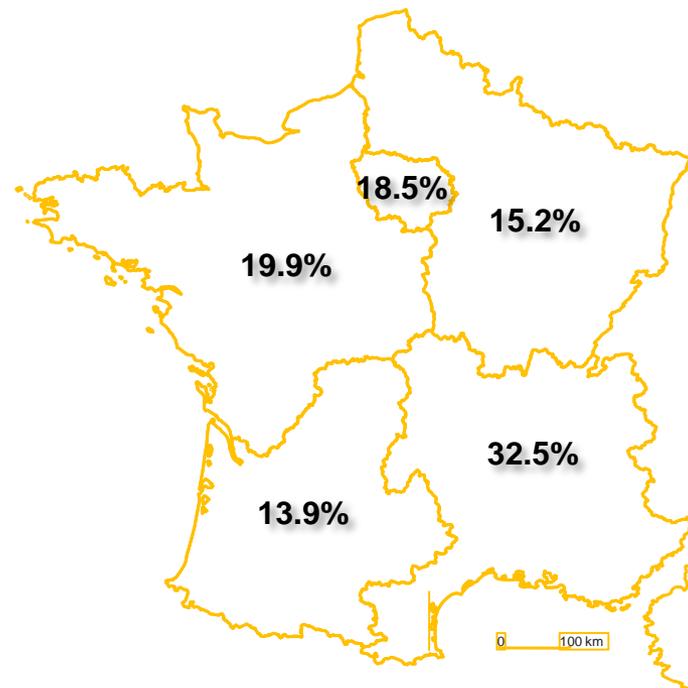
## Auto-entrepreneurs

(n : 10 154 = 100%)



## Non auto-entrepreneurs

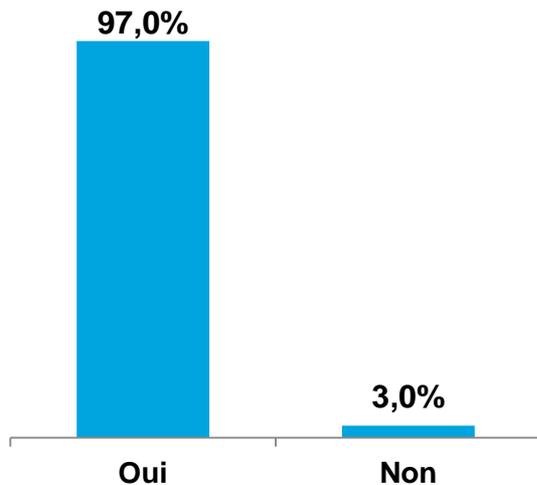
(n : 3 965 = 100%)



# Signataires de la pétition des Poussins sur Change.org : [www.change.org/defensepoussins](http://www.change.org/defensepoussins)

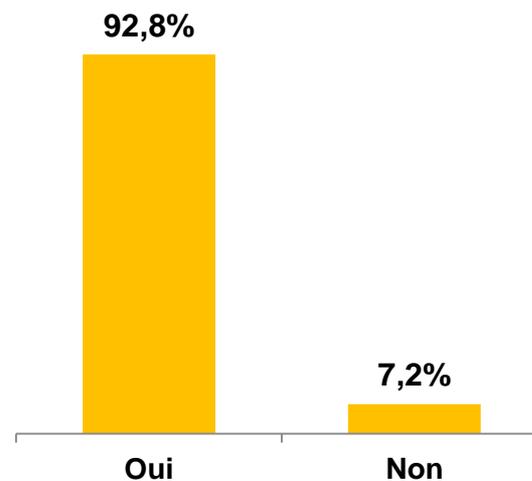
## Auto-entrepreneurs

(n : 10 154 = 100%)



## Non auto-entrepreneurs

(n : 3 965 = 100%)



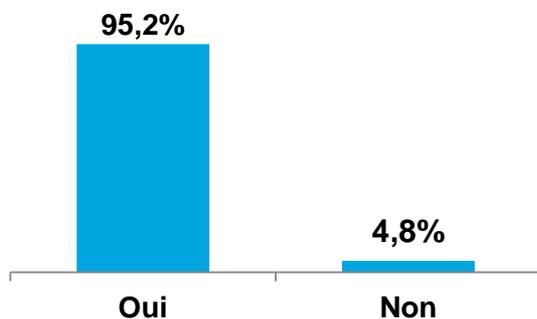


## Une très bonne « notoriété » du projet de loi.

Q2 / A2. Avez-vous entendu parler du projet de Loi du Gouvernement intitulé "Projet de Loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises", projet initié par Mme Sylvia Pinel ? (une seule réponse possible)

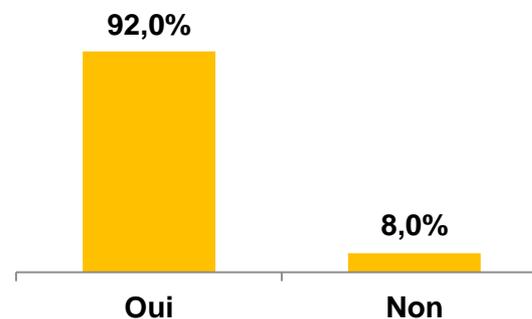
### Auto-entrepreneurs

(n : 10 154 = 100%)

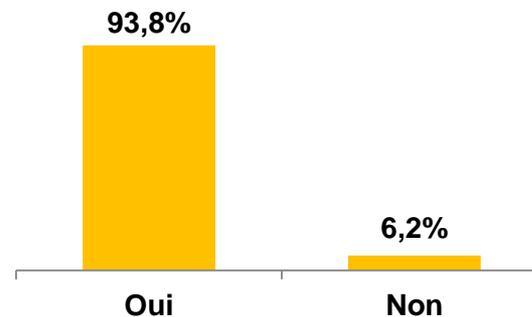
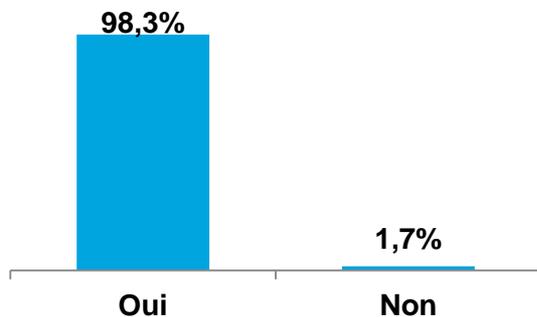


### Non auto-entrepreneurs

(n : 3 965 = 100%)



Q2bis / A2bis. Plus spécifiquement, concernant le régime des auto-entrepreneurs, avez-vous entendu parler d'une limitation du chiffre d'affaires qui serait inférieure aux seuils actuellement en vigueur ? (une seule réponse possible)



# Ecran montré à tous les répondants, avec hypothèse de seuils



- Actuellement, les seuils du chiffre d'affaires annuel sont limités à :
- 32 600 euros HT pour les auto-entreprises relevant de l'artisanat et des services,
  - 81 500 euros HT pour les auto-entreprises relevant du commerce.

L'article 12 du projet de loi prévoit, par décret, d'abaisser ces seuils.

Les montants envisagés seraient de :

- 19 000 euros HT pour les auto-entreprises relevant de l'artisanat et des services,
- 47 500 euros HT pour les auto-entreprises relevant du commerce.

En cas de dépassement de ces seuils, sur deux années consécutives, le régime d'auto-entreprise cessera de s'appliquer.

Un changement de régime d'entreprise implique de facto de plus grandes contraintes administratives et des charges supplémentaires (comptes à faire certifier par un expert comptable, impôts locaux, charges fixées de façon forfaitaire indépendamment du montant du chiffre d'affaires, etc.).

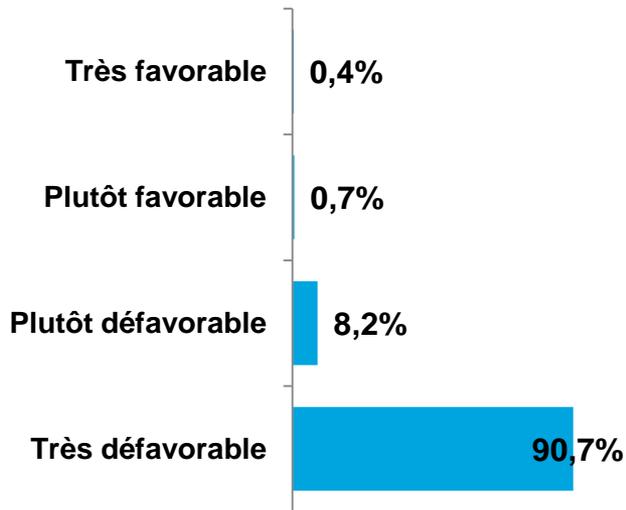


# La quasi totalité des répondants est défavorable à la limitation du chiffre d'affaires.

Q3 / A3. Concernant cet article 12, impliquant une nouvelle limitation des chiffres d'affaires, êtes-vous ? (une seule réponse possible)

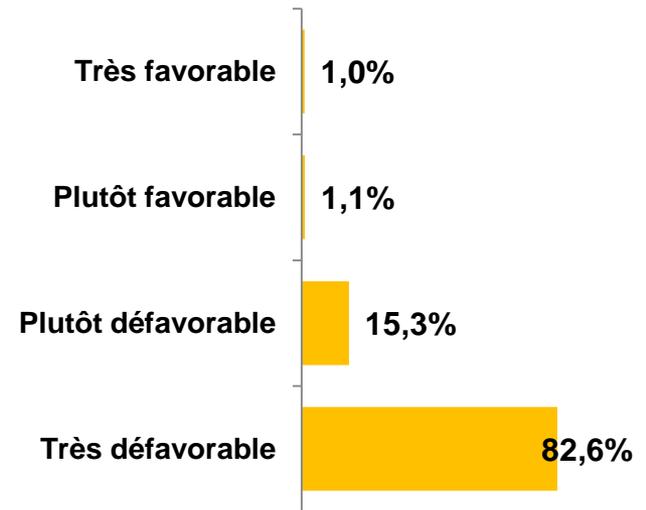
## Auto-entrepreneurs

(n : 10 154 = 100%)



## Non auto-entrepreneurs

(n : 3 965 = 100%)





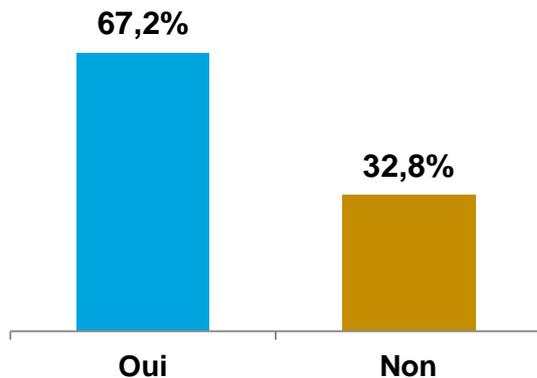
Pour deux tiers des AE, l'auto-entreprise constitue la seule source de revenu. Pour le tiers restant, le salariat ou la retraite sont les principales autres sources de revenu.

Q4. Votre activité d'auto-entreprise est-elle votre seule source de revenu ? (une seule réponse possible)

Q5. Quelle est votre autre source de revenu ? (une seule réponse possible)

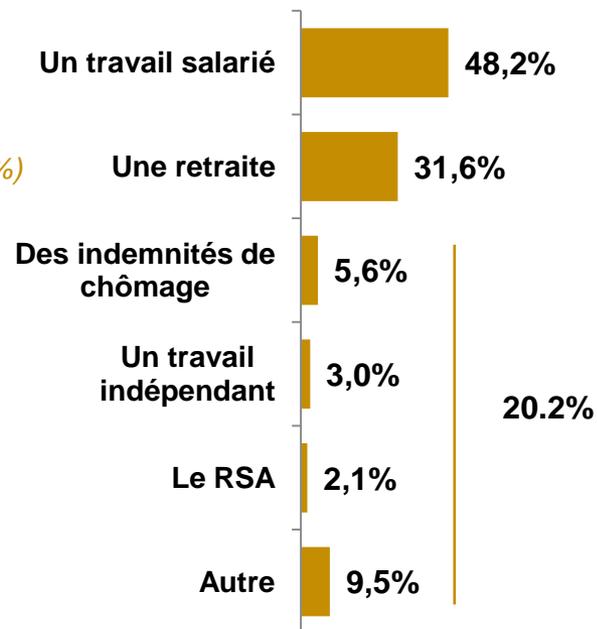
Base : Auto-entrepreneurs (n : 10 154 = 100%)

### Seule source de revenu



### Autre source de revenu

(n : 3 327 = 100%)



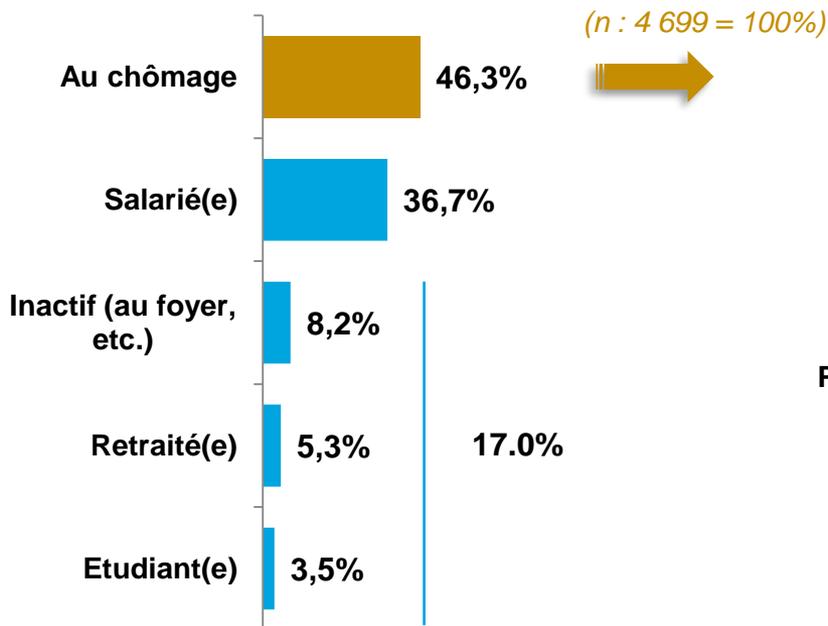
46% des AE étaient au chômage avant la création de leur auto-entreprise. Parmi eux, on note une proportion importante d'anciens employés et cadres.

Q6. Avant la création de votre auto-entreprise, quelle était votre situation ? (une seule réponse possible)

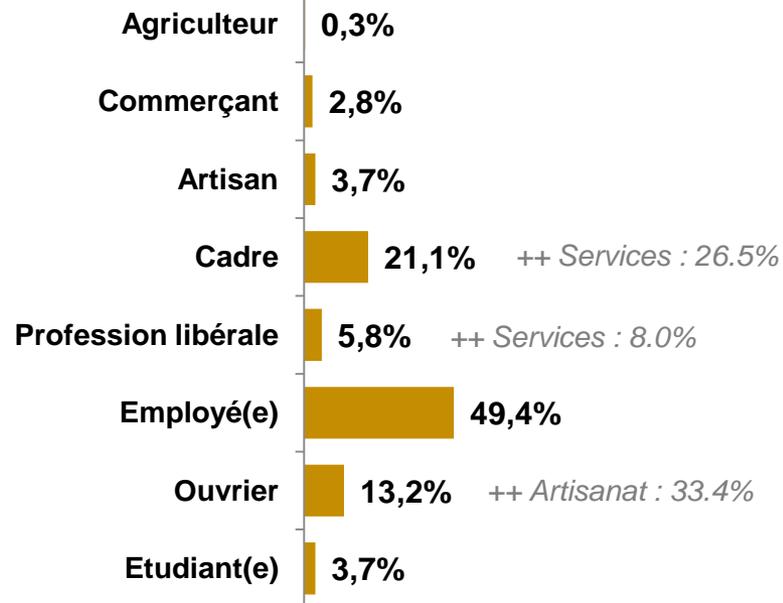
Q6bis. Avant d'être auto-entrepreneur, étiez-vous ? (une seule réponse possible)

Base : Auto-entrepreneurs (n : 10 154 = 100%)

### Situation avant la création de l'auto-entreprise



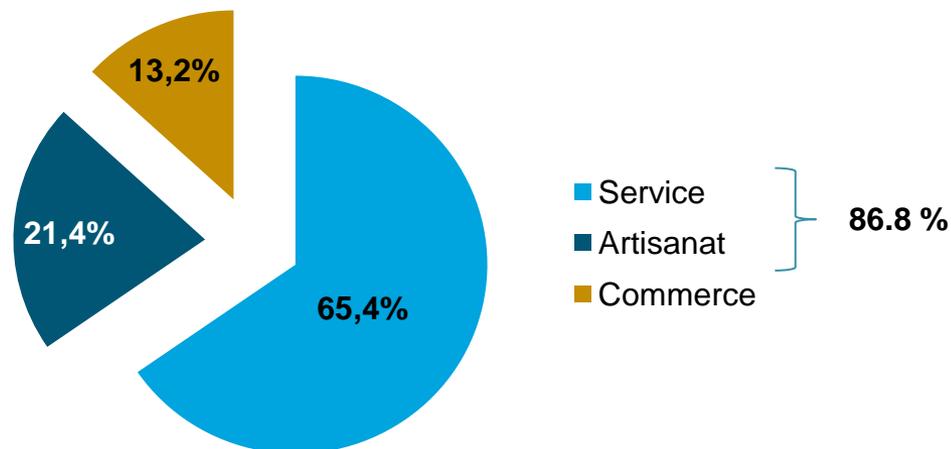
### CSP des chômeurs



Près des deux tiers des AE relèvent du domaine des services. On note une proportion élevée d'auto-entrepreneurs travaillant dans l'artisanat et à l'inverse, une part assez faible dans le commerce.

Q7. Quel est le domaine d'activité de votre auto-entreprise ? (une seule réponse possible)

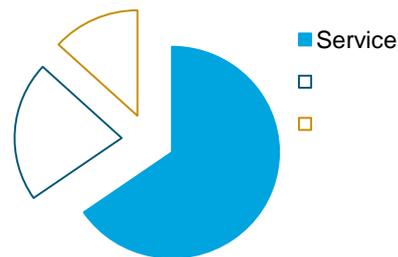
Base : Auto-entrepreneurs (n : 10 154 = 100%)



19% des AE dans le domaine des services dépassent le seuil de 19 000 euros HT en 2011. Ils sont 27% en 2012.

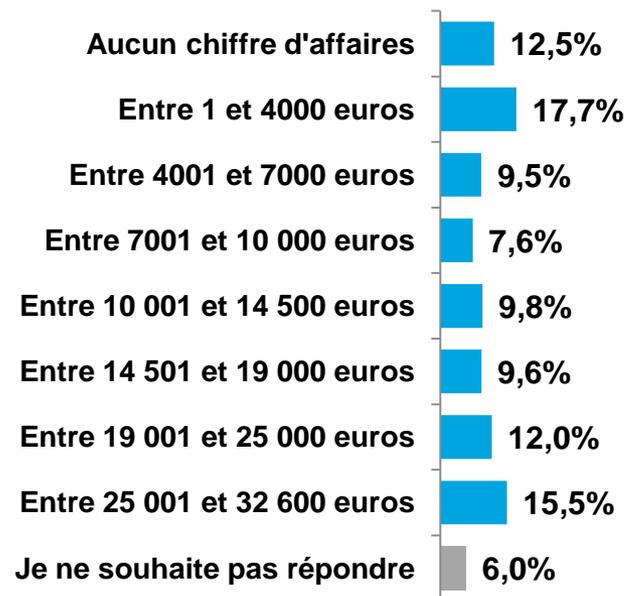
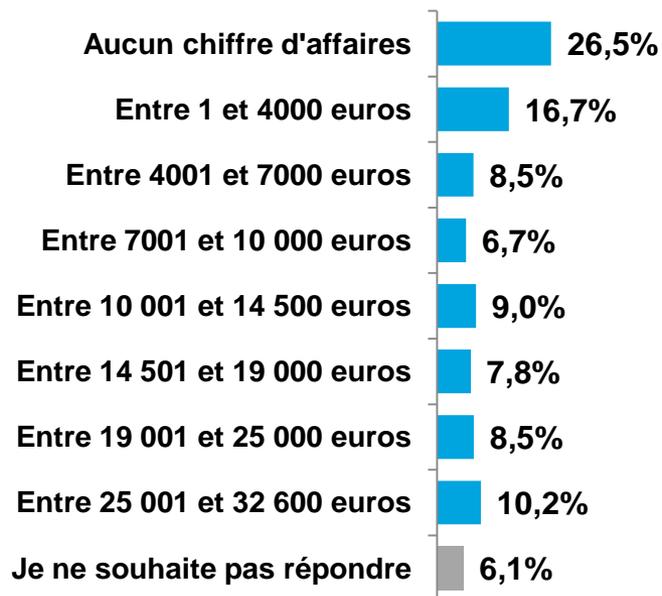
Q8a/Q8b. En 2011 et 2012, le montant annuel Hors Taxe de votre chiffre d'affaires (déclaration URSSAF) était : (une seule réponse possible)

Base : Auto-entrepreneurs dans les services



En 2011 (n : 6 173 = 100%)

En 2012 (n : 6 639 = 100%)



20% des AE dans le domaine de l'artisanat dépassent le seuil de 19 000 euros HT en 2011. Ils sont 27% en 2012.

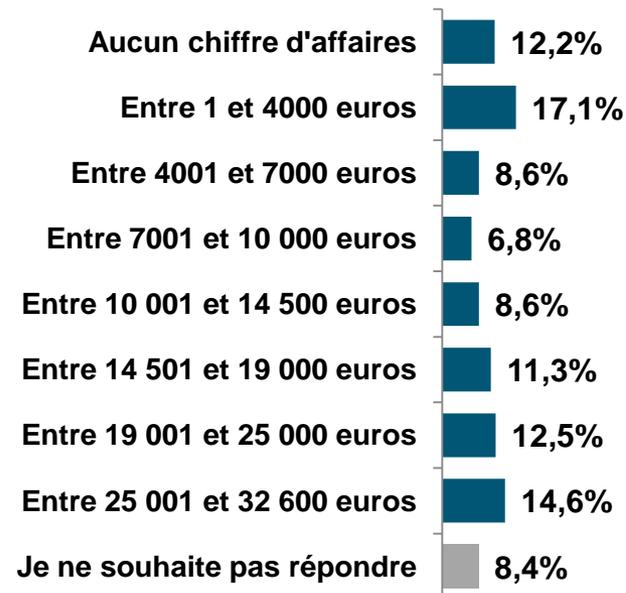
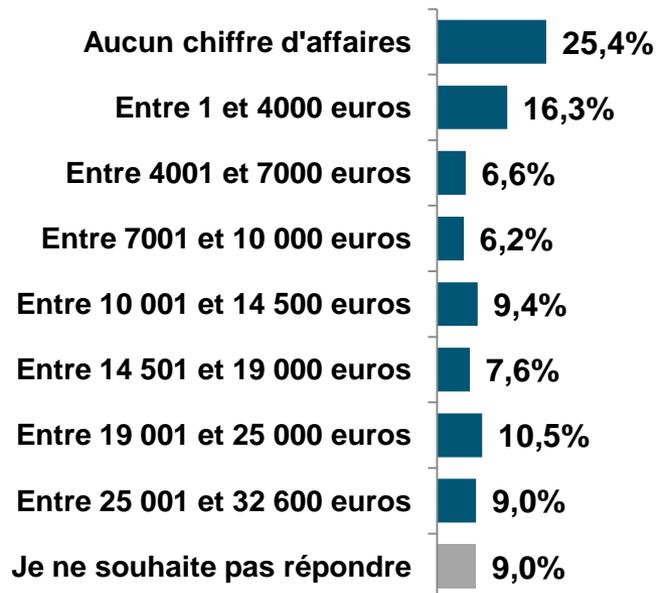
Q9a/Q9b. En 2011 et 2012, le montant annuel Hors Taxe de votre chiffre d'affaires (déclaration URSSAF) était : (une seule réponse possible)

Base : Auto-entrepreneurs dans l'artisanat



En 2011 (n : 1 991 = 100%)

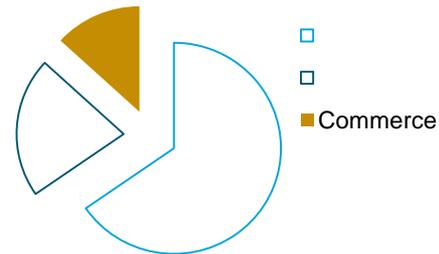
En 2012 (n : 2 175 = 100%)



9% des AE dans le commerce dépassent le seuil de 47 500 euros HT en 2011. Ils sont 13% en 2012.

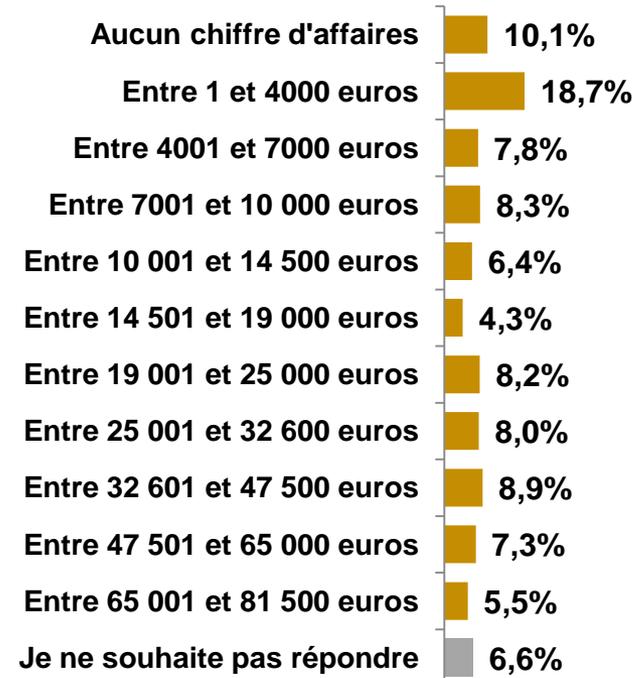
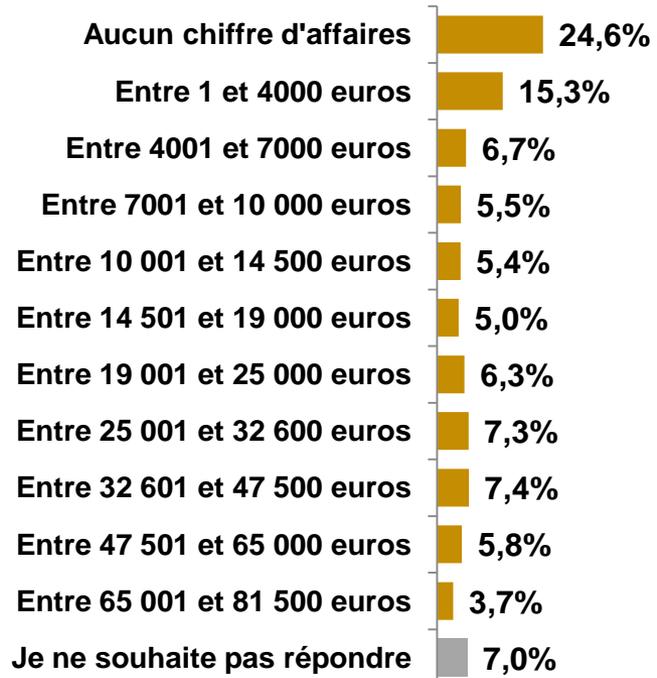
Q10a/Q10b. En 2011 et 2012, le montant annuel Hors Taxe de votre chiffre d'affaires (déclaration URSSAF) était :  
(une seule réponse possible)

Base : Auto-entrepreneurs dans le commerce

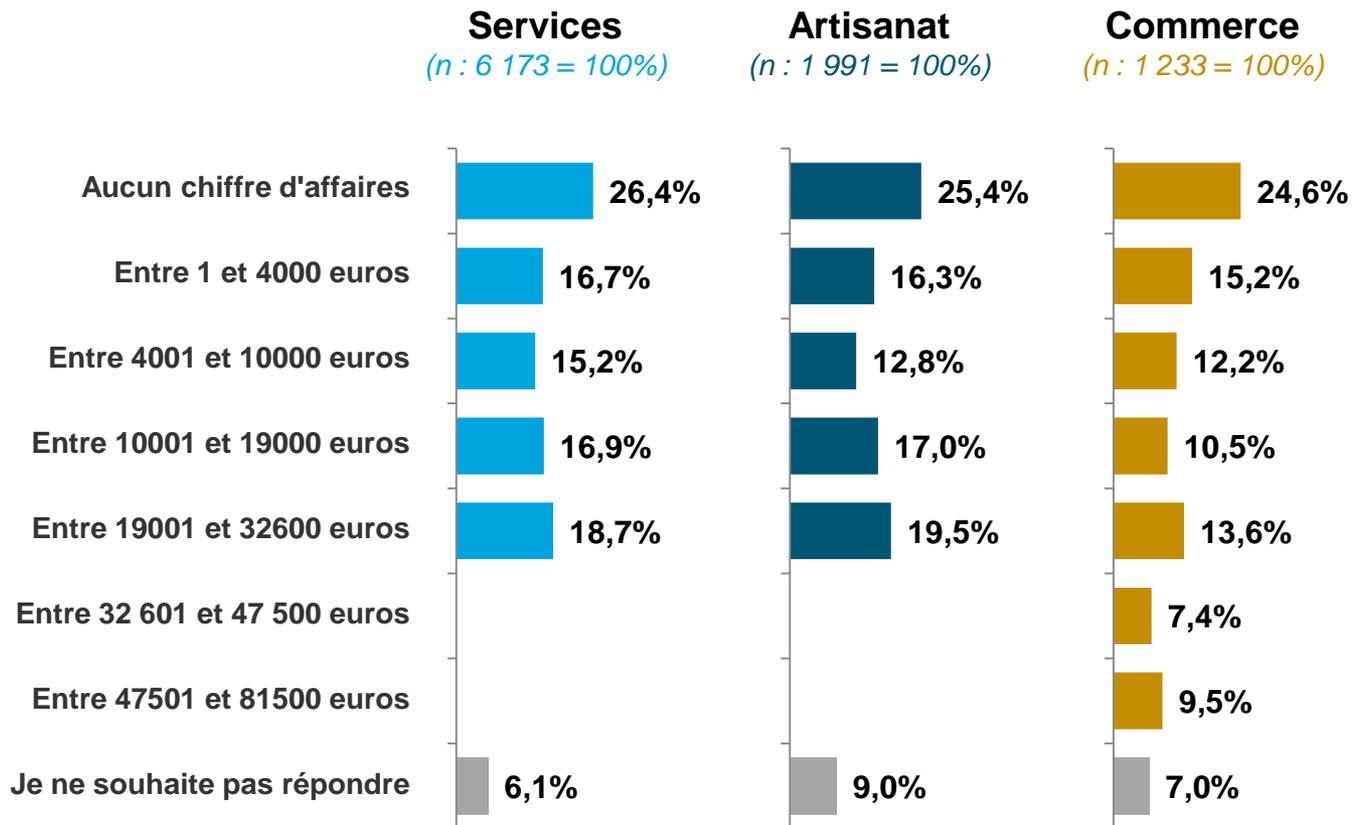


En 2011 (n : 1 233 = 100%)

En 2012 (n : 1 340 = 100%)

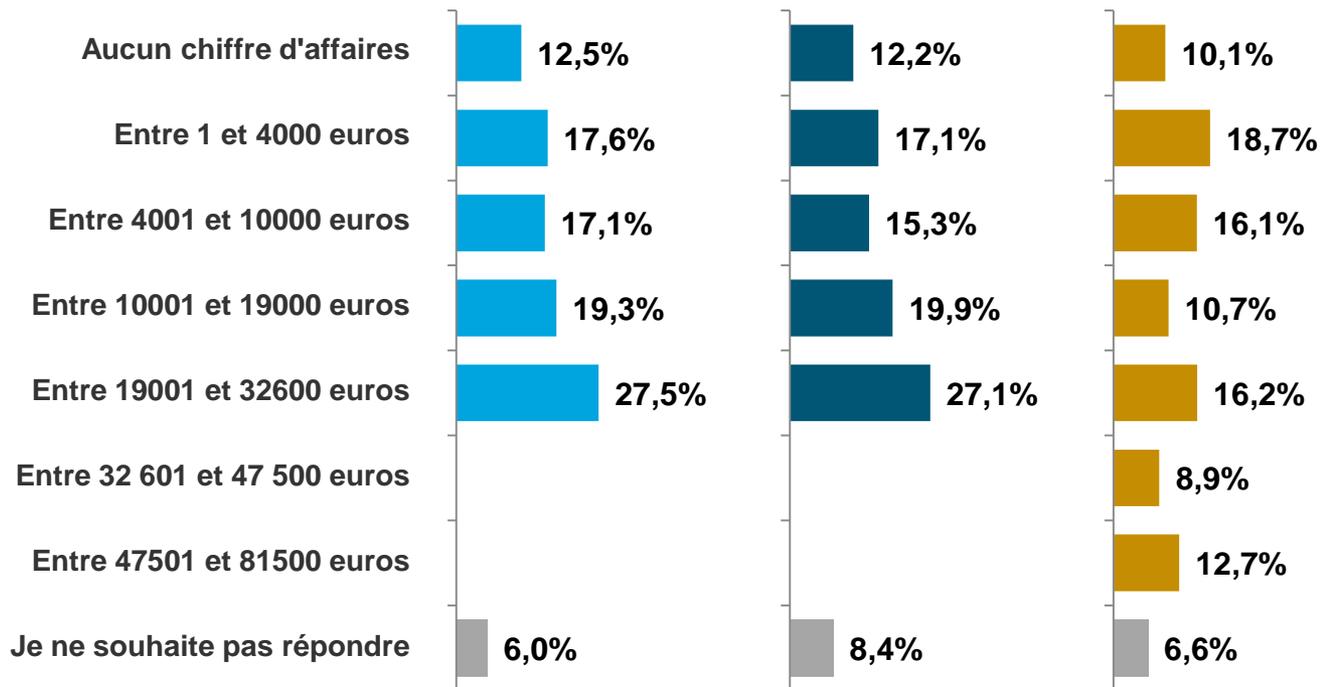


# Chiffres d'affaires en 2011 : comparaison entre domaines d'activité.

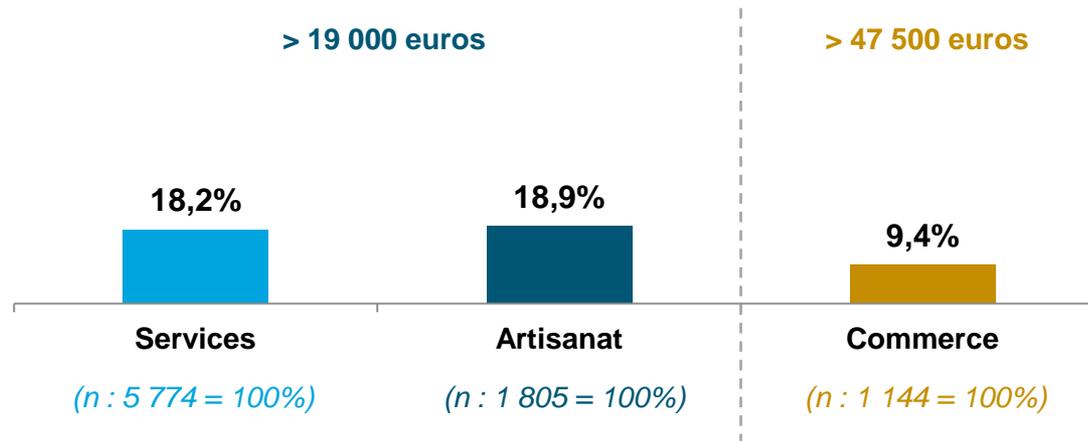


# Chiffres d'affaires en 2012 : comparaison entre domaines d'activité.

**Services** (n : 6 639 = 100%)      **Artisanat** (n : 2 175 = 100%)      **Commerce** (n : 1 340 = 100%)

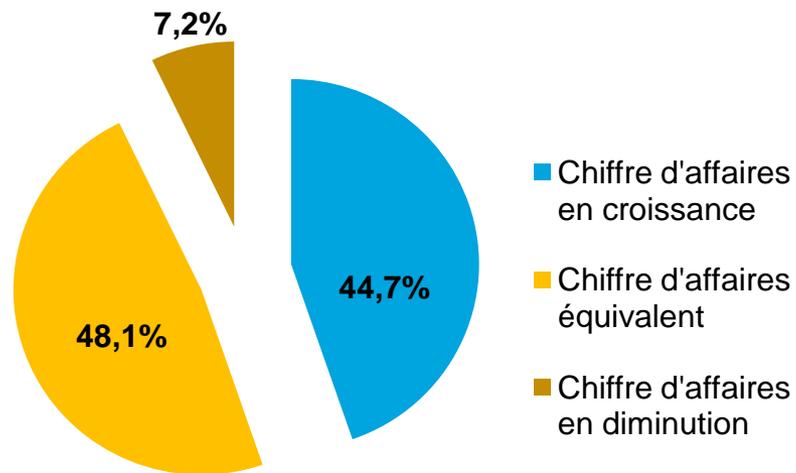


Auto-entrepreneurs déclarant un CA supérieur aux seuils hypothétiques de 19 000 euros et de 47 500 euros sur **deux années consécutives**.



## Evolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2012.

Base : Auto-entrepreneurs déclarant un CA en 2011 et 2012 (n : 8 723 = 100%)

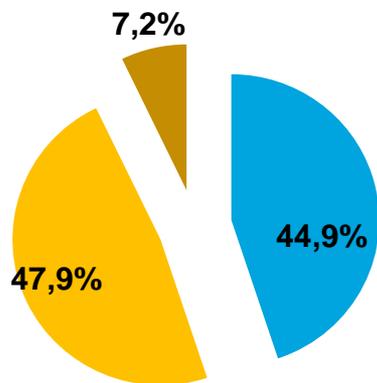


# Evolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2012, par domaine d'activité : des proportions similaires.

Base : Auto-entrepreneurs déclarant un CA en 2011 et 2012

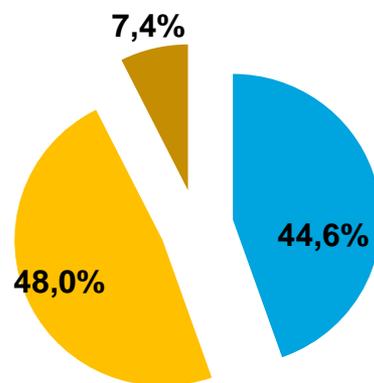
### Services

(n : 5 774 = 100%)



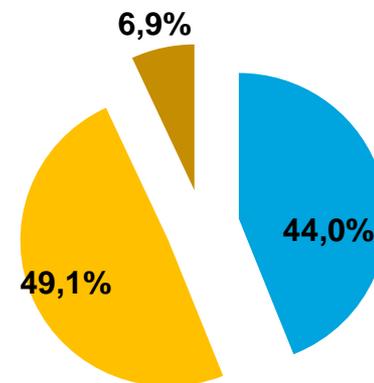
### Artisanat

(n : 1 805 = 100%)



### Commerce

(n : 1 144 = 100%)



- Chiffre d'affaires en croissance
- Chiffre d'affaires équivalent
- Chiffre d'affaires en diminution



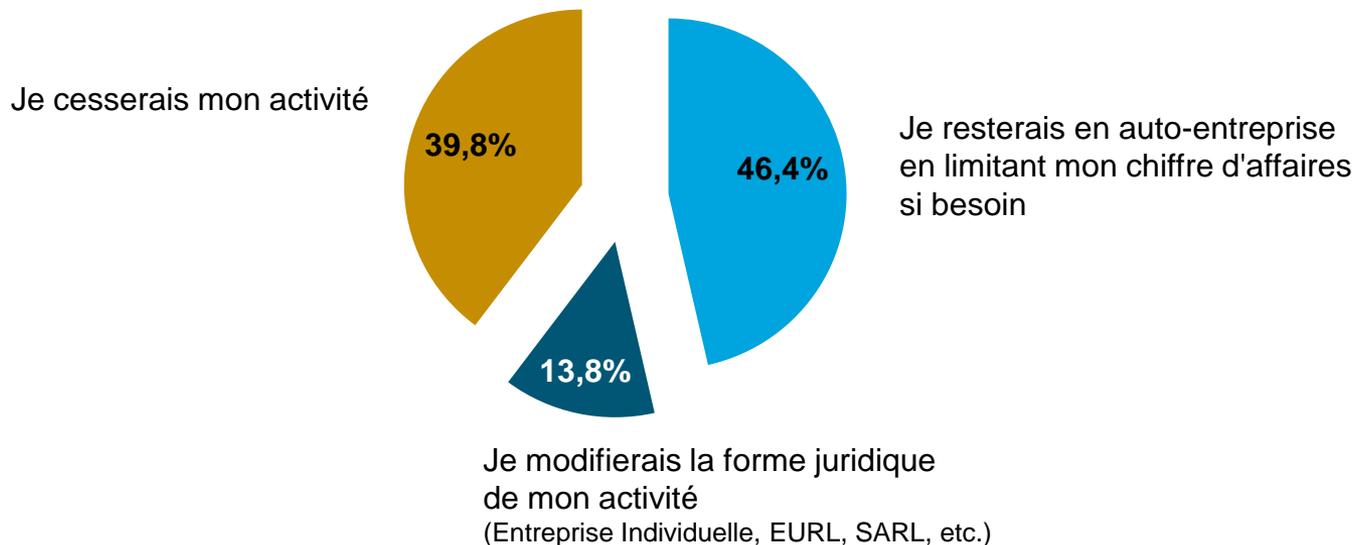
Si les seuils de 19 000 euros HT et de 47 500 euros HT étaient retenus, 14% des AE s'orienteraient vers un régime social de droit commun. 40% cesseraient leur activité.

L'article 12 du "Projet de Loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises" présenté le 21 août 2013 au Conseil des Ministres stipule une cessation du régime d'auto-entrepreneur si le chiffre d'affaires dépasse un seuil durant **deux années consécutives**. Ce seuil sera fixé ultérieurement par décret.

Un changement de régime d'entreprise implique de facto de plus grandes contraintes administratives et des charges supplémentaires (comptes à faire valider par un expert comptable, impôts locaux, charges fixées de façon forfaitaire indépendamment du montant du chiffre d'affaires, etc.).

Q11. Si les seuils retenus par ce décret devaient être de 19 000 euros dans le domaine de l'artisanat et des services, et de 47 500 euros pour les commerçants, quelle serait votre attitude ? (une seule réponse possible)

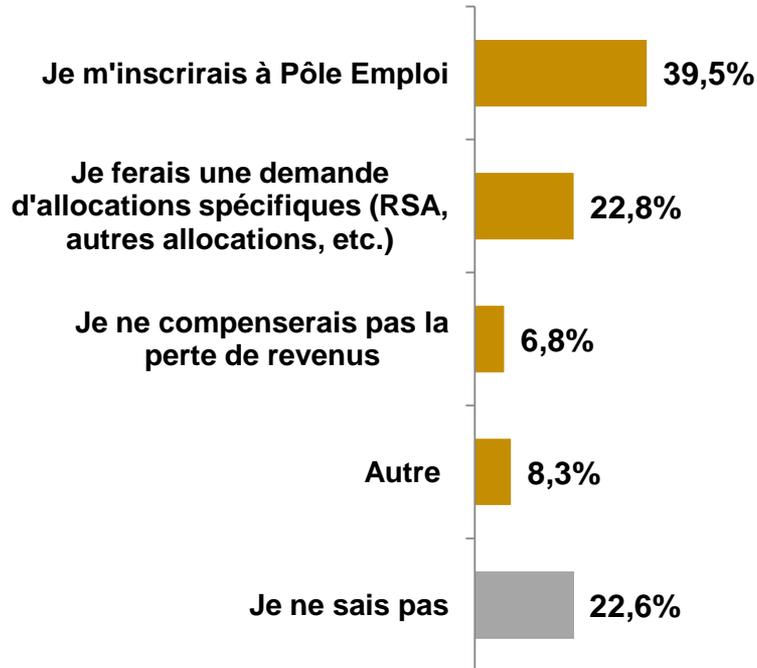
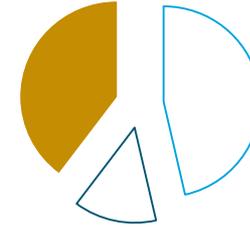
Base : Auto-entrepreneurs (n : 10 154 = 100%)



40% des AE s'inscriraient à Pôle Emploi après cessation de leur activité, et 23% auraient recours à des aides de l'État. 23% des répondants ne savent pas encore ce qu'ils feraient.

Q12. Que feriez-vous après avoir cessé votre activité : (une seule réponse possible)

Base : Auto-entrepreneurs qui cesseraient leur activité (n : 4 036 = 100%)





# Analyse par secteur d'activité (Q7)

## TOTAL

(n : 10 154 = 100%)

### Q4. Seule source de revenu ?

Oui : 67.2% **63,0%**

## Services

(n : 6 639 = 100%)

Oui : 67.2% **63,0%**

## Artisanat

(n : 2 175 = 100%)

**77,9%**

## Commerce

(n : 1 340 = 100%)

**71,0%**

### Q6. Situation avant la création de l'auto-entreprise

Au chômage : 46.3% **43,7%**

Salarié(e) : 36.7% **38,8%**

Autres : 17.0% **17,5%**

**52,5%**

**33,6%**

**13,9%**

**49,0%**

**31,4%**

**19,6%**

### Q11. Attitude aux seuils hypothétiques de 19 000 et 47 500 euros :

Maintien en AE : 46.4% **46,3%**

Modification forme jur. : 13.8% **15,9%**

Cessation : 39.8% **37,8%**

**43,4%**

**9,6%**

**47,0%**

**52,0%**

**10,4%**

**37,6%**

### Q12. Intention après cessation de l'AE

(n : 4 036 = 100%)

Pôle Emploi : 39.5% **38,3%**

Demande d'alloc. : 22.8% **20,8%**

Aucune compensation : 6.8% **8,2%**

Autre : 8.3% **9,4%**

Ne savent pas : 22.6% **23,3%**

(n : 2 510 = 100%)

(n : 1 022 = 100%)

**44,3%**

**25,0%**

**3,3%**

**6,4%**

**21,0%**

(n : 504 = 100%)

**35,9%**

**28,0%**

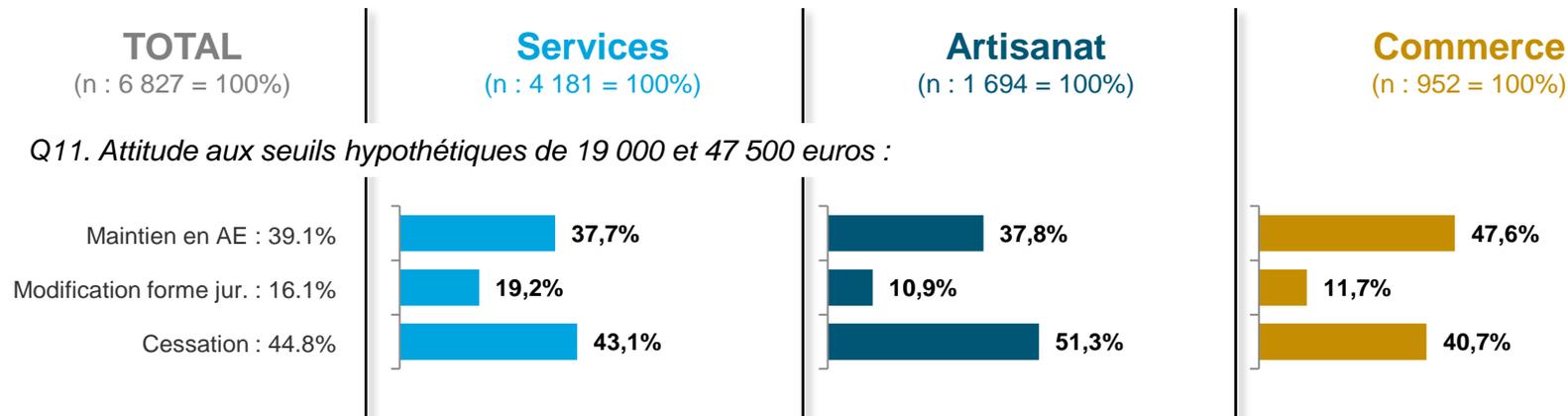
**6,9%**

**7,0%**

**22,2%**

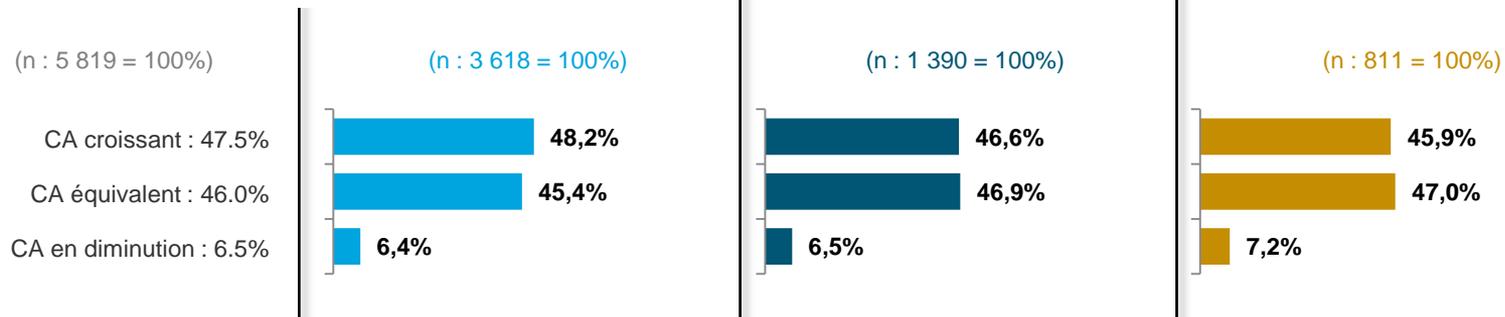
## Analyse par secteur d'activité (Q7)

### Auto-entrepreneurs ayant une seule source de revenu (Oui en Q4)



### Auto-entrepreneurs ayant une seule source de revenu (Oui en Q4) et déclarant un CA en 2011 et 2012

#### Evolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2012



## Analyse par secteur d'activité (Q7)

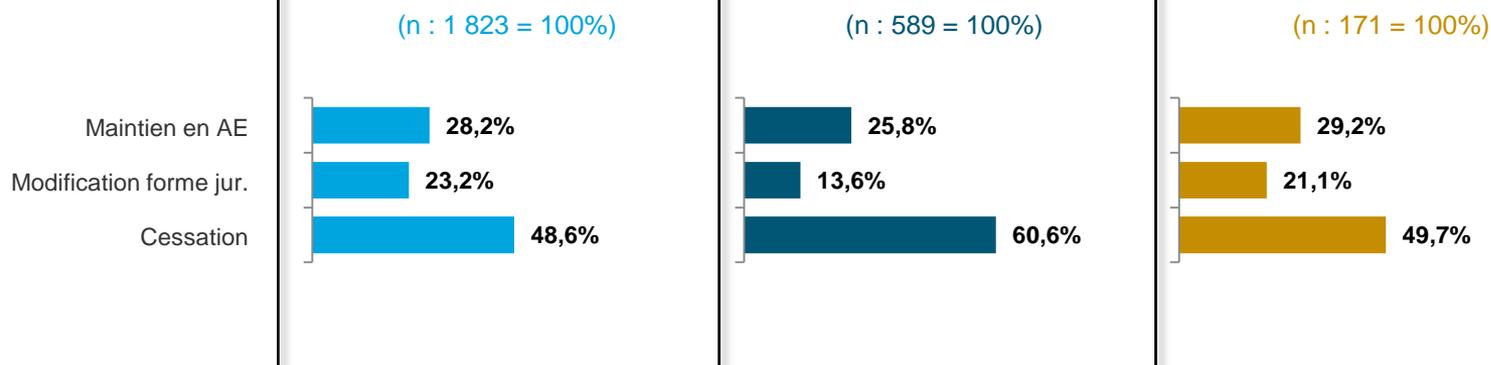
### Services

### Artisanat

### Commerce

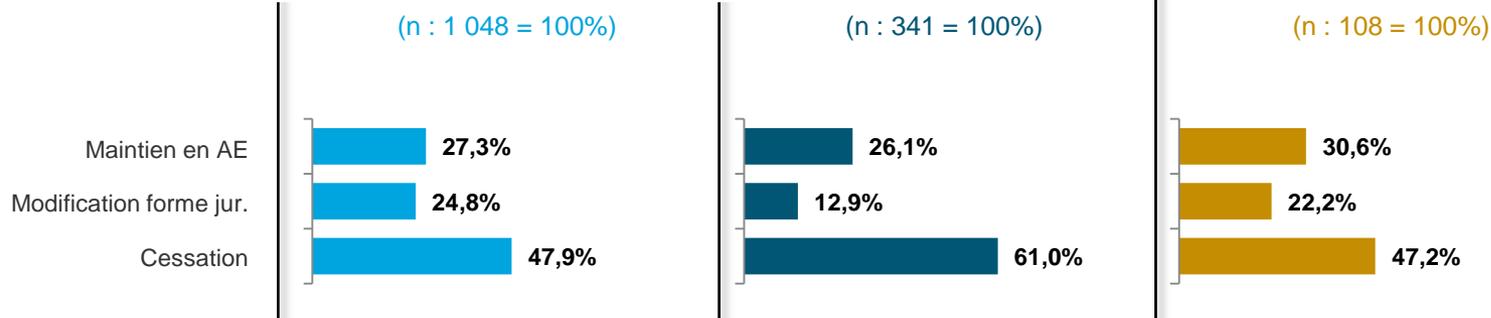
**Auto-entrepreneurs ayant un CA au dessus des seuils hypothétiques de 19 000 et 47 500 euros en 2012**

Q11. Attitude aux seuils hypothétiques de 19 000 et 47 500 euros :



**Auto-entrepreneurs ayant un CA au dessus des seuils hypothétiques de 19 000 et 47 500 euros en 2011 ET en 2012**

Q11. Attitude aux seuils hypothétiques de 19 000 et 47 500 euros :



## Analyse par secteur d'activité (Q7)

### TOTAL

### Services

### Artisanat

### Commerce

#### **Auto-entrepreneurs ayant un CA croissant entre 2011 et 2012**

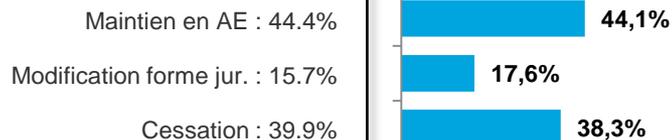
Q11. Attitude aux seuils hypothétiques de 19 000 et 47 500 euros :

(n : 3 900 = 100%)

(n : 2 592 = 100%)

(n : 805 = 100%)

(n : 503 = 100%)



#### **Auto-entrepreneurs ayant un CA équivalent entre 2011 et 2012**

Q11. Attitude aux seuils hypothétiques de 19 000 et 47 500 euros :

(n : 4 196 = 100%)

(n : 2 768 = 100%)

(n : 866 = 100%)

(n : 562 = 100%)





## L'impact de la réforme sur le régime d'auto-entrepreneur / Sondage du Mouvement des Poussins

### Questionnaire - 5 septembre 2013 - Version finale

Bonjour,

Dans le contexte d'un remaniement du régime des auto-entrepreneurs envisagé par le Gouvernement, le Mouvement des Poussins réalise une étude afin de mieux appréhender les répercussions éventuelles qui en découleraient.

Le Mouvement des Poussins est un collectif d'auto-entrepreneurs, d'entrepreneurs et de citoyens né pour lutter contre la limitation du régime des auto-entrepreneurs.

Les données seront traitées de façon statistique et globale afin de préserver la confidentialité des réponses individuelles.

Ce questionnaire ne vous prendra que 5 minutes.

Q1. Etes-vous actuellement en auto-entreprise ? *(une seule réponse possible)*

- Oui.....  1 → Passez en Q2
- Non.....  2 → Passez en A2

**Si code 1 à Q1**

Q2. Avez-vous entendu parler du projet de Loi du Gouvernement intitulé "Projet de Loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises", projet initié par Mme Sylvia Pinel ? *(une seule réponse possible)*

- Oui.....  1
- Non.....  2

Q2bis. Plus spécifiquement, concernant le régime des auto-entrepreneurs, avez-vous entendu parler d'une limitation du chiffre d'affaires qui serait inférieure aux seuils actuellement en vigueur ? *(une seule réponse possible)*

- Oui.....  1
- Non.....  2



## ECRAN

Actuellement, les seuils du chiffre d'affaires annuel sont limités à :

- 32 600 euros HT pour les auto-entreprises relevant de l'artisanat et des services,
- 81 500 euros HT pour les auto-entreprises relevant du commerce.

L'article 12 du projet de loi prévoit, par décret, d'abaisser ces seuils.

Les montants envisagés seraient de :

- 19 000 euros HT pour les auto-entreprises relevant de l'artisanat et des services,
- 47 500 euros HT pour les auto-entreprises relevant du commerce.

En cas de dépassement de ces seuils, sur deux années consécutives, le régime d'auto-entreprise cessera de s'appliquer.

Un changement de régime d'entreprise implique de facto de plus grandes contraintes administratives et des charges supplémentaires (comptes à faire certifier par un expert comptable, impôts locaux, charges fixées de façon forfaitaire indépendamment du montant du chiffre d'affaires, etc.).

Q3. Concernant cet article 12, impliquant une nouvelle limitation des chiffres d'affaires, êtes-vous ? *(une seule réponse possible)*

- Très favorable.....  1
- Plutôt favorable.....  2
- Plutôt défavorable.....  3
- Très défavorable.....  4



Q4. Votre activité d'auto-entreprise est-elle votre seule source de revenu ? *(une seule réponse possible)*

- Oui.....  1 → Passez en Q6
- Non.....  2 → Passez en Q5

**Si code 2 à Q4**

Q5. Quelle est votre autre source de revenu ? *(une seule réponse possible)*

- Un travail salarié.....  1
- Un travail indépendant.....  2
- Une retraite.....  3
- Des indemnités de chômage .....  4
- Le RSA.....  5
- Autre.....  6

**A TOUS**

Q6. Avant la création de votre auto-entreprise, quelle était votre situation ? *(une seule réponse possible)*

- Vous étiez salarié(e).....  1
- Vous étiez au chômage .....  2 → Passez en Q6bis
- Vous étiez retraité(e) .....  3
- Vous étiez étudiant(e).....  4
- Vous étiez inactif (au foyer, etc.).....  5

**Si code 2 à Q6**

Q6bis. Avant d'être auto-entrepreneur, étiez-vous ? *(une seule réponse possible)*

- Agriculteur .....  1
- Commerçant .....  2
- Artisan .....  3
- Cadre .....  4
- Profession libérale .....  5
- Employé(e) .....  6
- Ouvrier.....  7
- Etudiant(e).....  8



## A TOUS

Q.7 Quel est le domaine d'activité de votre auto-entreprise ? *(une seule réponse possible)*

- Service .....  1 → Passez en Q8
- Artisanat .....  2 → Passez en Q9
- Commerce .....  3 → Passez en Q10

### Si code 1 OU 2 en Q7

Q8/Q9. En 2011 et 2012, le montant annuel Hors Taxe de votre chiffre d'affaires (déclaration URSSAF) était : *(une seule réponse possible)*

- |                                      | Q8/Q9a : en 2011           | Q8/Q9b : en 2012           |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| - Aucun chiffre d'affaires .....     | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 1 |
| - Entre 1 et 4000 euros .....        | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 2 |
| - Entre 4001 et 7000 euros .....     | <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 3 |
| - Entre 7001 et 10 000 euros .....   | <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 4 |
| - Entre 10 001 et 14 500 euros ..... | <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 5 |
| - Entre 14 501 et 19 000 euros ..... | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 6 |
| - Entre 19 001 et 25 000 euros ..... | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 7 |
| - Entre 25 001 et 32 600 euros ..... | <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 8 |
| - Je ne souhaite pas répondre .....  | <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 9 |

### Si code 3 en Q7

Q10. En 2011 et 2012, le montant annuel Hors Taxe de votre chiffre d'affaires (déclaration URSSAF) était : *(une seule réponse possible)*

- |                                      | Q10a : en 2011              | Q10b : en 2012              |
|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| - Aucun chiffre d'affaires .....     | <input type="checkbox"/> 1  | <input type="checkbox"/> 1  |
| - Entre 1 et 4000 euros .....        | <input type="checkbox"/> 2  | <input type="checkbox"/> 2  |
| - Entre 4001 et 7000 euros .....     | <input type="checkbox"/> 3  | <input type="checkbox"/> 3  |
| - Entre 7001 et 10 000 euros .....   | <input type="checkbox"/> 4  | <input type="checkbox"/> 4  |
| - Entre 10 001 et 14 500 euros ..... | <input type="checkbox"/> 5  | <input type="checkbox"/> 5  |
| - Entre 14 501 et 19 000 euros ..... | <input type="checkbox"/> 6  | <input type="checkbox"/> 6  |
| - Entre 19 001 et 25 000 euros ..... | <input type="checkbox"/> 7  | <input type="checkbox"/> 7  |
| - Entre 25 001 et 32 600 euros ..... | <input type="checkbox"/> 8  | <input type="checkbox"/> 8  |
| - Entre 32 601 et 47 500 euros ..... | <input type="checkbox"/> 9  | <input type="checkbox"/> 9  |
| - Entre 47 501 et 65 000 euros ..... | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 10 |
| - Entre 65 001 et 81 500 euros ..... | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 11 |
| - Je ne souhaite pas répondre .....  | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 12 |



## A TOUS

L'article 12 du "Projet de Loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises" présenté le 21 août 2013 au Conseil des Ministres stipule une cessation du régime d'auto-entrepreneur si le chiffre d'affaires dépasse un seuil durant **deux années consécutives**. Ce seuil sera fixé ultérieurement par décret.

Un changement de régime d'entreprise implique de facto de plus grandes contraintes administratives et des charges supplémentaires (comptes à faire valider par un expert comptable, impôts locaux, charges fixées de façon forfaitaire indépendamment du montant du chiffre d'affaires, etc.).

Q11. Si les seuils retenus par ce décret devaient être de 19 000 euros dans le domaine de l'artisanat et des services, et de 47 500 euros pour les commerçants, quelle serait votre attitude ? *(une seule réponse possible)*

- Je resterais en auto-entreprise en limitant mon chiffre d'affaires si besoin .....  1 → Passez en RS1
- Je modifierais la forme juridique de mon activité (Entreprise Individuelle, EURL, SARL, etc.) .....  2 → Passez en RS1
- Je cesserais mon activité.....  3 → Passez en Q12

### Si code 3 à Q11

Q12. Que feriez-vous après avoir cessé votre activité : *(une seule réponse possible)*

- Je m'inscrirais à Pôle Emploi .....  1
- Je ferais une demande d'allocations spécifiques (RSA, autres allocations, etc.)....  2
- Je ne compenserais pas la perte de revenus .....  3
- Autre .....  4
- Vous ne savez pas .....  5



**Si code 2 à Q1 (Non auto-entrepreneurs)**

A2. Avez-vous entendu parler du projet de Loi du Gouvernement intitulé "Projet de Loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises", projet initié par Mme Sylvia Pinel ? *(une seule réponse possible)*

- Oui.....  1
- Non.....  2

A2bis. Plus spécifiquement, concernant le régime des auto-entrepreneurs, avez-vous entendu parler d'une limitation du chiffre d'affaires qui serait inférieure aux seuils actuellement en vigueur ? *(une seule réponse possible)*

- Oui.....  1
- Non.....  2



## ECRAN

Actuellement, les seuils du chiffre d'affaires annuel sont limités à :

- 32 600 euros HT pour les auto-entreprises relevant de l'artisanat et des services,
- 81 500 euros HT pour les auto-entreprises relevant du commerce.

L'article 12 du projet de loi prévoit, par décret, d'abaisser ces seuils.

Les montants envisagés seraient de :

- 19 000 euros HT pour les auto-entreprises relevant de l'artisanat et des services,
- 47 500 euros HT pour les auto-entreprises relevant du commerce.

En cas de dépassement de ces seuils, sur deux années consécutives, le régime d'auto-entreprise cessera de s'appliquer.

Un changement de régime d'entreprise implique de facto de plus grandes contraintes administratives et des charges supplémentaires (comptes à faire certifier par un expert comptable, impôts locaux, charges fixées de façon forfaitaire indépendamment du montant du chiffre d'affaires, etc.).

A3. Concernant cet article 12, impliquant une nouvelle limitation des chiffres d'affaires, êtes-vous ? *(une seule réponse possible)*

- Très favorable.....  1
- Plutôt favorable.....  2
- Plutôt défavorable.....  3
- Très défavorable.....  4



## Renseignements signalétiques

### Si code 1 en Q1 : auto-entrepreneurs

RS1. Sexe (une seule réponse possible)

- Homme .....  1
- Femme .....  2

RS2. Age (une seule réponse possible)

- Moins de 20 ans .....  1
- 21-30 ans .....  2
- 31-40 ans .....  3
- 41-50 ans .....  4
- 51-60 ans .....  5
- 61-70 ans .....  6
- 71 ans et plus .....  7

RS3 : régions UDA 5

RS4 : Etes-vous signataire de la pétition du Mouvement des Poussins ?

- Oui .....  1
- Non .....  2

### Si code 2 en Q1 : NON auto-entrepreneurs

RS1bis. Sexe (une seule réponse possible)

- Homme .....  1
- Femme .....  2

RS2bis. Age (une seule réponse possible)

- Moins de 20 ans .....  1
- 21-30 ans .....  2
- 31-40 ans .....  3
- 41-50 ans .....  4
- 51-60 ans .....  5
- 61-70 ans .....  6
- 71 ans et plus .....  7

RS3bis : régions UDA 5

RS4bis : Etes-vous signataire de la pétition du Mouvement des Poussins ?

- Oui .....  1
- Non .....  2

Ce questionnaire est désormais terminé. Nous vous remercions d'y avoir répondu !  
Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le projet de Loi explicité par Mme Sylvia Pinel, voici le lien :  
[www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers\\_joints/dp\\_pjl\\_artisanat\\_commerce\\_tpe.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/dp_pjl_artisanat_commerce_tpe.pdf)

[www.defensepoussins.fr](http://www.defensepoussins.fr)

Adrien Sergent / Sandrine Webert-Lelandais, 5 septembre 2013

Pétition sur Change.org : [www.change.org/defensepoussins](http://www.change.org/defensepoussins)



#pioupiou



Un grand  
merci...



... À tous les participants !

... À tous ceux qui ont donné  
de leur temps afin que cette  
étude voit le jour !

**Remerciements :**

Christine Gautherin (Aliquante)  
Guy Le Bourhis ([www.n-data.fr](http://www.n-data.fr))  
Sandrine Webert-Lelandais